



## **Dossier de candidature**

au projet de résidence d'écrivains  
de l'île de Ouessant. (29-Bretagne)

**Année 2019**

**DU 2 SEPTEMBRE AU 26 DECEMBRE**

dépôt des dossiers du 10 décembre 2018 au 1 er février 2019.

### **SOMMAIRE**

- Charte littéraire
- Fiche de candidature
- Modalités
  - Descriptif de l'appartement
  - Rendez-vous publics
- Documents à joindre

## Charte littéraire :

### **Une résidence de création libre**

La sélection des écrivains concernant le projet de résidence au sémaphore du Créac'h de l'île de Ouessant est soumise aux critères et objectifs culturels de l'association CALI. En effet, fidèle à son projet depuis 1999, CALI souhaite principalement **promouvoir et développer les cultures insulaires, et plus spécifiquement la littérature**. Les objectifs littéraires recherchés par la résidence d'écrivain sont donc de promouvoir principalement la création littéraire : il s'agit de **proposer aux écrivains de concevoir et d'écrire librement une œuvre littéraire inédite**.

#### ***Identité des écrivains***

Afin d'être accueilli au sein de cette résidence, plusieurs critères sont indispensables :

- L'écrivain doit être insulaire ou écrire des ouvrages insulaires. C'est à dire les écrivains étant nés, vivant ou travaillant sur une île, et/ou proposant des ouvrages dont l'inspiration est fortement marquée par l'insularité.
- Il doit impérativement être éligible aux bourses proposées par le Centre National du Livre ou aux bourses correspondantes (bourses de création d'institutions d'Outre-Mer). Si ce n'est pas le cas, l'écrivain, afin d'intégrer la résidence, doit pouvoir subvenir à ses besoins de manière autonome (attestation).
- L'écrivain doit avoir été édité antérieurement : une édition minimum par un éditeur professionnel. Il est évident, aux vues du contexte éditorial de certaines îles particulièrement isolées, que les éditions spécifiques à compte d'auteur pourront être prises en compte, après un examen au cas par cas. De la même manière, les auteurs dramatiques préciseront les représentations de leurs textes.
- L'écrivain doit être d'expression française, c'est à dire de langue française et publié en français. Les ouvrages pourront également être bilingues, c'est à dire en français et en langue régionale ou vernaculaire.

#### ***Genres littéraires.***

La résidence est ouverte à toutes les expressions et genres littéraires actuellement présents dans la création insulaire.

Pour être cohérent avec la promotion des littératures insulaires du Salon d'Ouessant, notre priorité ira toutefois aux œuvres de fiction, comme le roman, le théâtre, les contes ou les nouvelles, mais aussi à la poésie. Cependant, les livres d'art, les écrits de bande dessinée, la production audiovisuelle ou les écrits de littérature scientifique, de sciences exactes ou de sciences humaines, pourront également être examinés au cas par cas.

#### ***Processus de Sélection.***

Le comité de sélection : Composé principalement de membres actifs de l'association CALI, le comité comporte également des écrivains associés, choisis principalement parmi les membres des précédents jurys du Prix du Livre Insulaire, ou des personnalités du monde du livre et de la culture.

Particularité : le comité, en raison de l'origine géographique éparse de ses membres, base son travail sur des documents dématérialisés et la mise en place de procédures et de réunions virtuelles. Cela s'explique aisément à la fois par la spécificité de l'île : Ouessant et par les décalages horaires des localisations des membres.

Il sélectionnera l'écrivain correspondant le plus précisément aux attentes de l'association pour une résidence. Il se garde la possibilité de sélectionner deux ou trois candidatures par session, à la fois en cas d'éventuel désistement du premier, et ainsi pour un basculement sur la période de résidence suivante.

#### ***Modalités de candidature.***

Afin de postuler à ce projet, il vous est demandé de nous envoyer

Une lettre de motivation avec une brève notice biographique indiquant le rapport à l'insularité,

une bibliographie détaillée ainsi qu'une note d'intention d'écriture,

inéligibilité aux bourses de création du CNL

tous trois examinés par le comité de sélection.

#### ***Rencontre avec la population et le territoire***

**Rencontres du public scolaire :** Pendant la durée du séjour, l'écrivain s'engage à effectuer au moins un rendez-vous d'une demi-journée dans chacun des groupes scolaires de l'île, à savoir :

- L'école primaire publique - Le collège des îles du Ponant

Ces activités, conçues et organisées par l'association, seront en lien avec les souhaits et les compétences de l'écrivain. Elles ne seront pas rémunérées.

Par la suite, selon les souhaits du résident et des responsables ou professeurs des groupes scolaires, l'écrivain pourra effectuer des ateliers d'écriture, rémunérés selon les modalités fixées par l'éducation Nationale.

**Rencontres de la population :** Divers rendez-vous avec le public seront également proposés à l'écrivain, à travers des conférences ou des lectures publiques. Le résident devra y consacrer au minimum deux demi-journées pendant le séjour ( prestations gratuites). Ces rendez-vous seront organisés conjointement entre l'écrivain et l'association en fonction des souhaits et des compétences. D'autres rendez-vous peuvent être organisés selon la période de la résidence : dédicaces en librairie, et dans le cas où la résidence s'harmonise avec le Salon international du Livre Insulaire, présence littéraire aux rendez-vous du salon : conférences, café littéraire, dédicaces ...

**Autres ateliers :** l'écrivain pourra en dehors de ces rendez-vous prévus conventionnellement avec l'association, organiser des ateliers d'écritures rémunérés pour le public insulaire dans des salles municipales, sous réserve d'un accord de l'association.

**Visites culturelles et touristiques :** L'association s'engage à organiser des visites culturelles sur l'île pendant le séjour : découvertes des musées, ballades en mer (selon météo) et sur le continent pour des déplacements organisés soit pour des manifestations ou des visites d'équipements ou des rencontres avec des personnalités artistiques et culturels du Finistère.

### **conditions matérielles de la résidence**

L'hébergement, dans un appartement autonome, est situé dans la tour d'un ancien sémaphore au Créac'h, à Ouessant. Situé à 2,5 kilomètres du bourg de Lampaul, ce sémaphore est à proximité du phare du Créac'h, haut lieu du tourisme à Ouessant.

La résidence est propriété du Conseil départemental du Finistère, qui en a confié au Parc Naturel Régional d'Armorique, la mission de référent technique. La gestion culturelle et littéraire est assurée par l'association CALI pour les projets d'écriture.

#### **La résidence d'accueil comprend:**

Au premier étage: .

1 salle de séjour avec une cuisine équipée et une salle de bain

1 wc

Au second étage :

2 chambres de 15 m<sup>2</sup>

1 wc

Au troisième étage :

1 salle de travail dans l'ancienne" salle de vigie"

1 wc

La proximité de la mer et l'exposition aux intempéries de l'établissement oblige, pour sa conservation, de maintenir à l'intérieur du bâtiment un niveau de chauffage (adapté à la température extérieure) et de ventilation (niveau hygrométrie important).

#### **Équipements permanents fournis par le Conseil Général du Finistère.**

Cuisine équipée avec four, four micro-onde, éponges, produit de vaisselle, produit pour frigidaire, plaques chauffantes et lavelave vaisselle, produit d'entretien vaisselle et ustensiles de vaisselle, TV, Services annexes:

Machine à laver, sèche linge, Aspirateur, nettoyage de la résidence d'accueil avant mobilier

Fournitures:

Couettes + taies d'oreiller Torchons et Entretien technique léger

serpillière

Produits mis à disposition à l'arrivée:

papier toilettes, essuie tout,

l'arrivée des résidents

connexion Internet

SAV des appareils ménagers assuré par les

fournisseurs locaux

#### ***Moyens matériels mis à disposition par l'association CALI:***

Une unité informatique comprenant une imprimante multifonction : scan, fax, copieur, impression couleur laser. Une connexion haut débit à Internet.



## **RESIDENCE D'ÉCRIVAIN AU SEMAPHORE D'OUESSANT**

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Ce projet est destiné à un écrivain accueilli en résidence par l'association CALI dans le cadre d'un projet d'animation littéraire auquel il participe, tout en continuant son œuvre littéraire.

**Dates limites de la remise du dossier pour l'année 2019**

**☐1er février 2019**

***A remplir par le candidat :***

***NOM, prénom :*** .....

**Nature du projet :**

– création littéraire (roman, poésie, bande dessinée, théâtre, littérature, jeunesse..)

.....

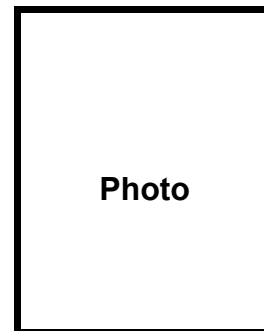
Éligible aux bourses de résidence du Centre National du Livre (CNL)

Atteste sur l'honneur de pouvoir subvenir à ses besoins

**Signature avec la mention « Lu et approuvé » :**

**date :**

**Fiche d'identité du candidat**



NOM d'état civil (en capitales) : .....

Prénom usuel : .....

Prénom et Nom de Plume : .....

Adresse : .....

.....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie .....

Courriel : .....

Site internet : .....

Activité(s) professionnelle(s) : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Situation de famille : .....

Nombre d'enfants et dates de

naissance : .....

.....

Notice biographique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Revenus :

<b>Revenus d'auteurs</b>	<b>Année précédente</b>	<b>Année en cours</b>
Avances, droits d'auteur	.....	.....
Autres revenus, piges, lectures, travaux d'édition, etc	.....	.....

**Documents à joindre**  
**les mêmes que ceux demandés par le CNL**  
par mail à [contact@livre-insulaire.fr](mailto:contact@livre-insulaire.fr)

Pour les auteurs déposant la demande de résidence

A transmettre en pièces jointes :

- Curriculum vitae (si vous avez soutenu une thèse, indiquez la date, le sujet et la composition du jury).
- - Pièce d'identité.
- - Copie de votre carte vitale ou attestation d'affiliation à la sécurité sociale.
- - Dernier avis d'imposition et dernière déclaration de revenus ou équivalent, traduits en français pour les auteurs étrangers. - Dernier bulletin de salaire pour les salariés en activité.
- Pour les personnes affiliées à l'AGESSA ou à la MDA et ayant choisi d'être dispensées du précompte, joindre obligatoirement l'attestation délivrée par l'AGESSA ou la MDA.
- - Pour les personnes dont la résidence fiscale se situe à l'étranger, joindre obligatoirement une attestation sur l'honneur datée et signée selon le modèle suivant : "Je soussigné(e), NOM Prénom, certifie avoir ma résidence fiscale à l'étranger".
- - Bibliographie complète : \ pour les auteurs, classée par genre littéraire et précisant l'année de publication, le titre de l'ouvrage et le nom de l'éditeur ; \ pour les traducteurs, précisant la langue originale de l'ouvrage, l'année de publication, le titre de l'ouvrage et le nom de l'éditeur.
- - RIB, ou pour les auteurs étrangers n'en disposant pas, un document officiel à en-tête de la banque mentionnant : nom et adresse de la banque + nom et adresse du titulaire + n° de compte + Iban + Swift (pour les virements hors zone SEPA, fournir une attestation confirmant que le versement en euros est accepté par la banque)
- - Pour les projets d'essais, joindre obligatoirement le sommaire de l'ouvrage, un chapitre rédigé, la bibliographie et le contrat signé avec l'éditeur (ou le cas échéant la lettre d'intention de publication).



- - Pour les projets d'album jeunesse, joindre obligatoirement le chemin de fer et au moins 2 illustrations finalisées.
- - Pour les projets d'album BD, joindre obligatoirement le synopsis, un extrait du scénario et au moins trois planches finalisées.
- - Pour les autres projets : extrait facultatif

POUR TOUS LES DEMANDEURS, transmettre obligatoirement, par courrier :

- Un exemplaire des derniers ouvrages parus (4 au maximum) dans le domaine du projet présenté (pour les auteurs étrangers : en langue originale).